



MÉMOIRE

VILLE DE LAC-SERGENT

Présenté à Madame Claudette Journault, présidente

BAPE

Bureau d'audience publique en environnement

AMÉNAGEMENT D'UN BARRAGE À LA DÉCHARGE DU LAC SERGENT

Guy Beaudoin
Par Monsieur Guy Beaudoin, maire

10 décembre 2002

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	3
	- Ville de Lac-Sergent - Historique...	
	- Barrages clandestins	
2.	Volonté d'améliorer la qualité du lac Sergent.....	4
	- Conseil municipal...	
3.	L'aménagement d'un barrage	6
	- Objectifs...	
	- Protocole d'opération du barrage...	
4.	Ampleur du projet	7
5.	Appui du milieu.....	7
6.	Conclusion.....	8

- Annexe :**
- Protocole d'opération du barrage
 - Pétition des citoyens en septembre 2002.

1) **Introduction :**

Ville de Lac-Sergent - Historique

Située aux contreforts des Laurentides, la Ville de Lac-Sergent constitue un milieu de villégiature caractérisé par l'attrait de son lac. Cette municipalité est issue de la construction, entre 1854 et 1871, de la voie ferrée reliant la Capitale au Lac Saint-Jean. Ses premiers estivants, qui proviennent généralement de la Capitale, arrivent dès 1896 et s'établissent en bordure du lac Sergent. Constitué de ville par la Loi 11, Georges V, chapitre 128, la Ville de Lac-Sergent était juridiquement reconnue le 25 février 1921.

La population de la Ville de Lac-Sergent totalise environ 1,000 personnes, dont 250 sont domiciliées et 750 sont des villégiateurs. Le milieu supporte principalement des activités de villégiature et de sports nautiques. Les villégiateurs et les résidents veulent profiter du lac et c'est pour cette raison qu'ils se sont principalement installés sur les terrains riverains au lac.

Vers les années 1950, le lotissement était permis pour des petits terrains, ce qui fait qu'aujourd'hui, que l'occupation est à son maximum. L'occupation s'est aussi fait sur des terrains situés dans des zones subissant les inondations des crues printanières et près de la nappe phréatique, ce qui était permis à l'époque.

Barrages clandestins

En référence auprès des citoyens qui résident au lac depuis plus de cinquante ans, ils font mention qu'il y a toujours eu des barrages clandestins pour régulariser le niveau d'eau l'été. Ces barrages étaient aménagés par des citoyens et étaient par la suite défaits à l'automne. C'est pour cela que nous retrouvons des amonts de pierres ici et là à la décharge du lac Sergent.

Les barrages clandestins ont l'avantage d'être forts simples, pas coûteux et maintiennent un niveau d'eau.

Par contre, les désavantages sont problématiques ; s'ils sont trop bas, c'est un étiage prononcé et s'ils sont trop hauts, il y a risque d'inondation même en période estivale. À ce moment là, les quais non flottants lèvent et les terrains ayant un bas niveau sont inondés. À l'automne, lorsque ces barrages clandestins ne sont pas défaits complètement, ils participent à augmenter la hauteur du niveau d'eau et des inondations lors des crues printanières.

Barrages clandestins (suite)

À l'été 1998 et 1999, deux conseillers appuyés d'une pétition de citoyens ont porté plainte au ministère de l'Environnement concernant des niveaux d'eau élevés suite à l'aménagement de barrages clandestins.

À l'été 2002, des citoyens ont porté plainte à la Ville de Lac-Sergent concernant le niveau d'eau trop bas suivant la destruction de barrages clandestins.

Les citoyens sont insatisfaits des problèmes créés par les barrages clandestins et demandent un ouvrage de contrôle.

2) **Volonté d'améliorer la qualité du lac Sergent :**

-

Conseil municipal

Depuis plusieurs années, les citoyens et le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent travaillent pour améliorer le lac.

En 1972, une étude de la qualité des eaux du lac Sergent de la Régie des eaux du Québec indique que le lac Sergent est de catégorie eutrophe.

En 1978, pour régler un problème majeur, la Ville de Lac-Sergent a obligé les propriétaires à s'aménager des installations septiques dont la majorité est une fosse de rétention pour les eaux des toilettes et une fosse septique avec un champ d'évacuation pour les autres eaux. Les autres propriétés ayant un niveau de terrain plus élevé ont installé une fosse septique avec un champ d'épuration.

En 1988 et 1989, un rapport d'étude, bathymétrie et niveaux d'eau et la qualité des eaux du lac Sergent, indique que le lac est demeuré de catégorie eutrophe. Vers les années 1990, une plantation massive de myrique baumier en forme de haie a été faite sur la rive de la plupart des terrains riverains au lac.

Aux dernières élections, les citoyens de Lac-Sergent ont choisi l'équipe qui présentait une volonté et un programme pour sauvegarder le lac. Le programme consiste à réaliser des actions et des aménagements appuyés par des études nous permettant de ralentir le vieillissement du lac Sergent, dont la construction d'un contrôle de niveau d'eau.

En 2001, la ville de Lac-Sergent s'est dotée d'un « plan directeur du lac » incluant une diagnose écologique, afin d'entreprendre des actions pour améliorer le lac. Le taux de phosphore est à son maximum et plusieurs recommandations sont indiquées dans la conclusion de ce plan directeur du lac.

Volonté d'améliorer la qualité du lac Sergent (suite) :

Voici quelques actions réalisées en 2001 :

- Distribution aux citoyens de la feuille d'information du MENV et de la RAPPEL : « Vivre au bord de l'eau » Bon aménagement et Mauvais aménagement ;
- Révision et accentuation de la réparation de plus de 50 installations septiques ;
- Demande d'une autorisation pour l'aménagement d'un barrage au MENV ;
- Début de l'étude d'impact en environnement pour aménager le barrage ;
- Règlement empêchant l'épandage des engrais chimiques et pesticides ;
- Plan directeur du lac Sergent incluant la diagnose du lac ;
- Creusage des fossés en tenant compte du tiers inférieur ;
- Rencontre d'information et de sensibilisation avec les citoyens de Lac-Sergent.

Voici quelques actions réalisées en 2002 :

- Distribution aux citoyens des conclusions et recommandations du Plan directeur, ainsi que des actions qui seront faites par la ville et celles qui devraient être faites par les citoyens, (12 pages du Jaseur de mai 2002);
- Demande aux citoyens d'utiliser du savon sans phosphate ni nitrate ;
- Continuer l'étude d'impact en environnement pour aménager un barrage ;
- Continuer le suivi des installations septiques et en exiger la conformité ;
- Prélever des échantillons pour analyser la qualité des tributaires et du lac ;
- Participer à un projet pilote de « Suivi d'un lac » avec le MENV ;
- Rencontre d'information et de sensibilisation avec les citoyens de Lac-Sergent.

Voici les actions prévues pour 2003 :

- Poursuite et accentuation des actions entreprises en 2001 et 2002 ;
- Adoption d'un règlement sur la renaturalisation des rives, préparation de plans et approche de sensibilisation aux propriétaires pour son application ;
- Poursuite de l'application des recommandations du plan directeur du lac ;
- Aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent.

Dans les études antérieures, on retrouve toujours la recommandation d'installer un contrôle de niveau d'eau. Pour une question d'argent et de temps requis pour passer à travers le processus exigeant d'une étude d'impact en environnement, l'installation d'un contrôle de niveau d'eau a toujours été reportée.

Il fallait un jour, que les citoyens et le conseil municipal arrêtent de parler de la construction d'un barrage, mais plutôt travaillent à sa réalisation.

Volonté d'améliorer la qualité du lac Sergent (suite) :

C'est pour cela qu'en début de 2001, le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent a décidé à l'unanimité de ses membres, de demander au ministère de l'Environnement l'autorisation de construire un barrage. Le conseil municipal a également inclus dans son budget d'immobilisation un montant d'argent couvrant l'étude d'impact en environnement pour l'aménagement d'un barrage et sa construction à la décharge du lac Sergent.

Le processus est enfin enclenché, et voilà, où nous en sommes rendus, pratiquement deux ans après notre demande au ministère de l'Environnement !

3) **L'aménagement d'un barrage :**

Objectifs :

Tous les objectifs permettent une amélioration de la qualité de vie des citoyens et/ou de la qualité du lac :

1) **Diminuer l'inondation lors des crues printanières :**

Afin de mieux recevoir la crue printanière, nous devons baisser le niveau d'eau du lac l'automne. Le niveau d'eau du lac est maintenu actuellement par des barrages clandestins et par la hauteur du fond de la décharge du lac. Alors, il faut nettoyer le fond de la décharge entre le lac et le chemin Tour-du-Lac Sud. En référence au plan directeur du lac, en abaissant le niveau des crues nous contribuerons à améliorer la qualité du lac. En diminuant les inondations, c'est certain que la qualité de vie des propriétaires riverains en est améliorée.

Note : Les personnes-ressources du Centre d'expertise hydrique du Québec ont mentionné la possibilité que l'ouvrage ne rencontrerait pas cet objectif. Cette mention sera revue avec eux et nous apporterons les correctifs s'il y a lieu.

2) **Maintenir un niveau d'eau de mai à novembre :**

En période estivale, Il faut aussi maintenir le niveau d'eau afin que les citoyens profitent du lac et de leurs propriétés, et ce, par la construction d'un contrôle de niveau d'eau. En référence aux études sur le lac Sergent, il est mentionné que la régularisation du niveau d'eau permet d'améliorer la pratique des sports nautiques et la qualité du lac. En évitant les étiages sévères, ceci diminuera le réchauffement de l'eau qui aide à la croissance des plantes aquatiques.

3) **Éliminer les barrages clandestins :**

Les citoyens du lac Sergent ont toujours construit des barrages clandestins pour maintenir un niveau d'eau, ce qui démontre clairement le grand besoin d'avoir un contrôle de niveau d'eau. Tout en étant illégaux, ces barrages ont contribué à créer plusieurs problèmes mentionnés dans ce mémoire et à l'étude d'impact.

L'aménagement d'un barrage : Objectifs : (suite)

4) Accéder à la décharge avec de petites embarcations :

En creusant la décharge et en retenant l'eau de mai à novembre, les citoyens de Lac-Sergent et riverains à la décharge du lac pourront accéder au lac, ce qui n'est pas possible actuellement.

Protocole d'opération du barrage :

La Ville de Lac-Sergent est responsable de l'ouvrage et de son exploitation. Par ses employés ou par une personne autorisée, l'opération et le suivi se feront en suivant un protocole d'opération appuyé d'une réglementation.

Les recommandations du gouvernement du Québec et/ou du ministère de l'Environnement touchant l'exploitation du barrage seront incluses dans ce protocole d'opération.

Le protocole d'opération de la Ville de Lac-Sergent permettra un suivi en partenariat avec la Ville de Saint-Basile, afin de diminuer l'anxiété des propriétaires riverains à la décharge dans Saint-Basile. Un représentant de la Ville de Saint-Basile aura accès aux installations et pourra suivre avec le responsable de la Ville de Lac-Sergent, l'opération du contrôle de niveau d'eau, l'entretien et le registre des activités reliées au barrage aménagé à Lac-Sergent.

* Un projet de ce protocole d'opération est joint en annexe.

4) **Ampleur du projet :**

Nous ne considérons pas cet ouvrage d'une grande envergure, étant donné que la hauteur des poutrelles pour retenir le niveau d'eau n'est que de 40 cm et suivant les pluies, l'écoulement se fera par le déversoir avec un niveau de 45 cm.

L'étude d'impact a démontré que ce projet n'a aucun impact significatif sur l'environnement et qu'aucun groupe environnemental ne s'est d'ailleurs manifesté.

5) **Appui du milieu :**

En septembre 2002, une pétition de 758 signatures représentant 96% des personnes rencontrées qui utilisent le lac demande à Monsieur André Boisclair, ministre de l'Environnement, d'accélérer le processus d'étude d'impact en environnement et d'autoriser la construction d'un barrage en 2002. Cette pétition démontre un besoin des utilisateurs du lac et un appui au conseil municipal.

Appui du milieu (suite) :

L'aménagement d'un barrage n'est pas un projet politique municipal, mais bien une demande de la population, afin de répondre aux besoins signifiés. Pour la Ville de Lac-Sergent, les coûts reliés à l'étude d'impact en environnement et à l'aménagement de ce barrage représentent un investissement majeur.

6) **Conclusion :**

Le conseil municipal a demandé en mars 2001, au Ministre André Boisclair, un projet d'étude d'impact en environnement, afin d'aménager un barrage à la décharge du lac.

En référence à plusieurs études sur le lac, la correspondance du ministère de l'Environnement en 1998 et 1999, ainsi qu'au plan directeur du lac en 2001, tous recommandent à la Ville de Lac-Sergent de s'équiper d'un contrôle de niveau d'eau afin d'améliorer la qualité du lac, la qualité de vie des citoyens, éliminer les barrages clandestins et diminuer les inondations lors des crues printanières.

À l'écoute de ses contribuables, le conseil municipal veut aménager un ouvrage répondant le plus possible à leurs demandes.

Les préoccupations de certains citoyens demeurent très importantes pour le conseil municipal, de même que celles des propriétaires riverains à la décharge situés à Saint-Basile. En élaborant un protocole d'opération qui tiendra compte de ces préoccupations, nous aurons un ouvrage qui permettra d'améliorer la qualité du lac, la vie des citoyens de Lac-Sergent et de Saint-Basile.

La Ville de Lac-Sergent estime qu'elle a démontré dans ce mémoire que les citoyens domiciliés et villégiateurs qui y habitent ont des préoccupations face à la qualité du lac et que par ailleurs leur qualité de vie ne peut qu'être améliorée par la construction d'un barrage.

Si ce n'eût été de la demande d'audiences publiques, le barrage serait déjà en place ou sur le point de l'être, à la grande satisfaction de la population. Il est à remarquer qu'à toute fin pratique, il y a beaucoup plus d'inconvénients que d'avantage à ne pas mettre en place un ouvrage de contrôle du niveau d'eau à la décharge du lac Sergent.

Nous comptons donc sur l'aide de tous les intervenants du gouvernement du Québec, afin de nous donner toutes les autorisations pour aménager ce barrage en juillet 2003.

Projet de protocole :

PROTOCOLE D'OPÉRATION DU BARRAGE

DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

En partenariat avec la Ville de Saint-Basile

1. **Automne :**

Afin de minimiser l'écoulement d'eau à la décharge, la baisse du niveau d'eau du lac Sergent se fera en enlevant une partie des poutrelles à la fois... pour ainsi partager le 40 cm de hauteur en quelques étapes. Vers le 1^{er} novembre de chaque année, un premier 10 cm de hauteur de poutrelles sera enlevé et lorsque le niveau d'eau du lac sera abaissé au niveau de la 2^e étape, un autre 10 cm sera enlevé et ainsi de suite... une période environ d'un mois et demi sera requise pour baisser le niveau du lac.

2. **Printemps :**

Lorsque la crue printanière commence à se résorber, les poutrelles seront toutes installées avant que le niveau d'eau du lac soit descendu à la hauteur de 158,0 m, soit le niveau du dessus des poutrelles. Le niveau d'eau du lac continuera à descendre en passant par dessus les poutrelles et le déversoir. Cette façon de faire permettra de ne jamais arrêter l'écoulement de l'eau à la décharge et ce sera toujours supérieur au débit réservé.

3. **Période de sécheresse :**

Advenant une période de sécheresse, le minimum d'eau que la décharge va recevoir sera toujours de 60 litres / seconde et plus. La réserve d'eau du lac (toute l'eau au dessus du trou du débit réservé) permet d'alimenter toujours ce minimum et plus pour environ 125 jours. Tel que mentionné, il est certain qu'advenant une sécheresse de plusieurs jours, le niveau du lac va descendre plus bas que le haut des poutrelles et la Ville de Lac-Sergent a reconnu et accepté cette possibilité depuis le début de notre demande d'autorisation pour aménager le barrage.

Un représentant de la Ville de Saint-Basile aura accès aux installations et pourra suivre avec le responsable de la Ville de Lac-Sergent, l'opération du contrôle de niveau d'eau, l'entretien et le registre des activités reliées au barrage aménagé à la décharge du lac Sergent.

Guy Beaudoin, maire
et responsable du projet du barrage

10/12/2002